

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE

UNIVERSITE DE POITIERS

DOCTORAT

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 612-7 ;

Vu le code de la recherche, notamment son article L. 412-1 ;

Vu le décret n° 2002-481 du 8 avril 2002 relatif aux grades et titres universitaires et aux diplômes nationaux ;

Vu l'arrêté du 3 septembre 1998 relatif à la charte des thèses ;

Vu l'arrêté du 21 août 2000 fixant la liste des établissements d'enseignements supérieur autorisés à délivrer le doctorat conjointement avec une université ou un institut national polytechnique ;

Vu l'arrêté du 7 août 2006 relatif à la formation doctorale ;

Vu les pièces justificatives produites par M. HOUSSAM CHRAYTEH, né le 8 avril 1985 à EL-DAWSSI (LIBAN), en vue de son inscription au doctorat ;

Vu le procès-verbal du jury attestant que l'intéressé a soutenu, le 8 mars 2012 une thèse portant sur le sujet suivant : Problèmes de valeurs propres pour des opérateurs multivoques,

préparée au sein de l'école doctorale Sciences et Ingénierie pour l'Information, devant un jury présidé par CHERIF AMROUCHE, Professeur des Universités et composé de ABDALLAH EL HAMIDI, Maître de conférences HDR, AHMAD EL SOUFI, Professeur des Universités, ALAIN MIRANVILLE, Professeur des Universités, MERVAN PASIC, Professeur, MADALINA PETCU, Maître de conférences HDR, VICENTIU D. RADULESCU, Professeur, JEAN-MICHEL RAKOTOSON, Professeur des Universités ;

Vu la délibération du jury ;

Le **DIPLOME DE DOCTEUR MATHÉMATIQUES ET LEURS INTERACTIONS**, Secteur de Recherche MATHÉMATIQUES ET LEURS INTERACTIONS, *mention très honorable*

est délivré à **M. HOUSSAM CHRAYTEH**

et confère le grade de docteur,

pour en jouir avec les droits et prérogatives qui y sont attachés.

Fait à Poitiers, le 9 mars 2012

Le titulaire



Le Président




Le Recteur d'Académie,
Chancelier des universités



Martine DAoust

N° POITIER 8527430
/2012201100145

Jean-Pierre GESSON